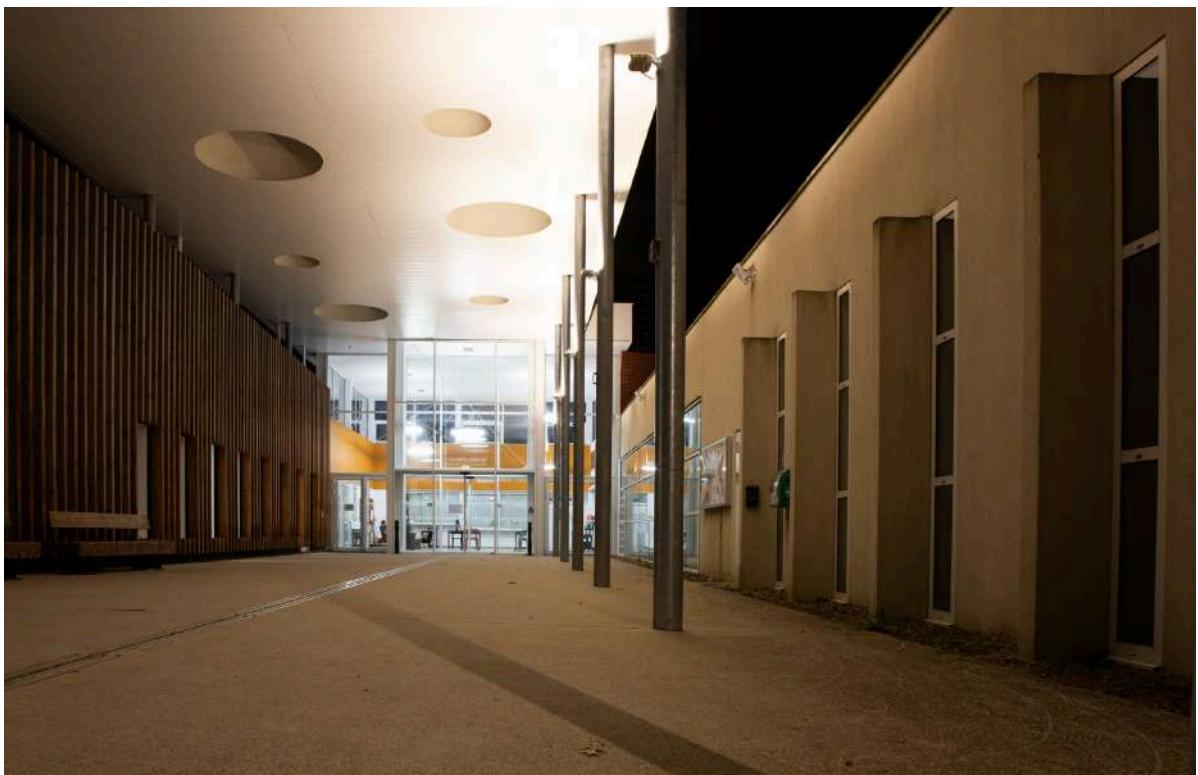




2026 - 2031

Ecole de Musique Intercommunale Sèvre et Loire

PROJET D'ETABLISSEMENT



Pôle Sèvre - Vallet



Pôle Loire - Divatte

PRÉAMBULE

Aujourd’hui, notre école de musique intercommunale affirme d’être plus qu’un lieu d’apprentissage en s’identifiant comme un lieu de culture vivant, ouvert et fédérateur. Ce projet d’établissement dessine une vision ambitieuse, celle d’une école ouverte sur son territoire, en étant à l’écoute des usagers et investie dans la valorisation de la pratique artistique sous toutes ses formes, de l’initiation à la pratique en amateur avancée.

La découverte et l’épanouissement au travers de la musique passent par des projets collectifs que nous voulons adaptés, ouverts, dynamiques et de qualité. L’école de musique est une porte d’entrée pour faciliter l’accès à la musique pour toutes et tous et contribuer activement à l’animation de la vie culturelle locale, notamment dans ses relations partenariales avec les structures associatives, éducatives et culturelles environnantes.

Conscients de l’évolution perpétuelle de la société, nous voulons être en prise avec notre époque. L’école veut pouvoir s’adapter et proposer de nouvelles formes d’expression et de médiation adaptées aux réalités contemporaines. Une école accessible et participative est le cap que nous nous donnons. Cela peut passer par le renfort de l’inclusion des personnes en situation de handicap, par le fait d’aller à la rencontre de tous les publics, particulièrement les plus éloignés, mais également par l’objectif d’intégrer davantage les usagers dans les processus de création et de fonctionnement de l’école.

L’école de musique Sèvre et Loire se veut un espace de rencontre, de transmission et d’innovation où les élèves, les familles, les acteurs culturels trouvent leur place et contribuent au projet commun. Forte de ses ambitions, l’école de musique poursuit son déploiement autour d’une structuration interne. Que ce soit via de nouveaux outils, l’aménagement, la formation, le dialogue entre les disciplines ou d’autres approches, c’est par une cohérence entre le projet pédagogique, l’organisation interne et l’ancrage local que nous pourrons offrir un environnement stimulant et stable aux publics et à l’équipe.

Ce projet d’établissement est à la fois une feuille de route et un engagement collectif. Il nous invite à aborder l’école aussi bien comme un lieu d’apprentissage que comme un laboratoire de citoyenneté culturelle où le lien social, le partage, la collaboration se nourrissent de la musique.

La commission culture de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

*Sous la présidence de Mme Christelle Braud
et la vice-présidence de M. Jérôme Marchais*



06

INTRODUCTION

07

CONTEXTE ET METHODOLOGIE

07 Un projet d'établissement, qu'est-ce que c'est ?

08 Textes Cadres

10 Méthode et démarche

12

PORTRAIT DE L'ETABLISSEMENT

14

PROJET D'ETABLISSEMENT 2026 - 2031

14 Présentation

16 Axe 1 : L'école de musique, Lieu de culture global

20 Axe 2 : Une école ouverte, accessible et participative

24 Axe 3 : Un établissement en prise avec son époque

28 Axe 4 : Accompagner et promouvoir les pratiques amateurs

30 Axe 5 : Poursuivre la structuration interne

32 Axe 6 : Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux

34 Calendrier de mise en oeuvre

36

CONCLUSION



Cinq ans après sa création, l'École de musique intercommunale Sèvre & Loire constitue un outil structurant pour l'enseignement artistique sur le territoire communautaire, née d'une volonté commune de proposer à tous les habitants un enseignement artistique de qualité, structuré et accessible. Elle est l'aboutissement d'un projet engagé dès 2017, lors de la création de la Communauté de communes Sèvre et Loire, et reflète la dynamique de coopération et de structuration culturelle initiée sur le territoire.

Depuis sa constitution, la collectivité a progressivement organisé ses services culturels, en élaborant le projet culturel de territoire (PCT) en 2019 et en développant le réseau des bibliothèques Sèvre et Loire avec l'intégration de la Remaudière en 2019, préparant ainsi le terrain pour un développement cohérent et concerté de l'offre d'enseignement artistique.

Dans ce domaine, un rapprochement des structures existantes en pratique musicale a été initié dès 2017 afin de fédérer les acteurs et de poser les bases d'un projet commun. Cette démarche a abouti, en 2021, à la fusion de l'école associative Loire Divatte et de l'école municipale de Vallet, donnant naissance à un établissement intercommunal unique implanté sur deux pôles et capable de proposer une offre harmonisée et lisible sur l'ensemble du territoire.

Lors de la prise de compétence « enseignement artistique » par la collectivité, le conseil communautaire a défini pour l'école des objectifs clairs : renforcer l'attractivité du territoire par un enseignement musical de qualité, proposer un service harmonisé et accessible à l'échelle intercommunale, et développer le rayonnement culturel de l'établissement ainsi que ses partenariats avec les acteurs locaux.

Dans le cadre du nouveau projet d'établissement, les élus ont réaffirmé les objectifs définis lors de la création de l'école de musique, en consolidant les orientations et les actions déjà mises en œuvre. Tout en reconnaissant les perspectives de développement, ils ont exprimé leur volonté de maintenir les dispositifs actuels, en privilégiant une structuration du service préalable à toute démarche d'élargissement. Cette orientation vise à garantir la qualité de l'enseignement dispensé et à renforcer l'efficacité du service rendu à la population.

Toute évolution de l'offre ou toute mise en place de nouvelles actions devra être envisagée avec discernement, en évaluant leur incidence sur les dispositifs existants, afin d'assurer la cohérence et la continuité du service public.

Ce projet d'établissement s'inscrit pleinement dans cette perspective. Il définit le cadre stratégique et opérationnel permettant de consolider les acquis des cinq premières années, de poursuivre la structuration de l'école et de tracer les grandes orientations d'un service culturel fédérateur, au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire Sèvre & Loire.



Un projet d'établissement, qu'est-ce que c'est ?

Le **projet d'établissement** d'une école de musique est le document de référence qui définit l'**identité, les objectifs et les priorités** de l'établissement.

Document à la fois **politique et stratégique**, il trace, sur plusieurs années, la voie des actions pédagogiques, artistiques et culturelles, en articulant la mission première de formation aux pratiques artistiques et le rôle de l'établissement dans le développement culturel du territoire.

Élaboré à partir d'un diagnostic précis du contexte sociologique, économique et culturel, il prend en compte l'activité et la diversité des acteurs locaux : établissements scolaires, structures et acteurs des pratiques amateurs, lieux de création et de diffusion, collectivités, etc. À la fois ancré dans les orientations nationales et le plan départemental des enseignements artistiques, le projet d'établissement traduit également les ambitions propres aux politiques culturelles du territoire. Ce projet vise notamment à "*identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, culturelles et sociales*"^[1].

Véritable **feuille de route** validée par la collectivité, le projet d'établissement fixe un cap commun tout en laissant place à l'adaptation et à l'innovation. Il mobilise usagers, personnels, élus et partenaires autour de valeurs partagées et d'une ambition : former les artistes et citoyens de demain, dans un monde en mutation.

^[1] Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre - 2023 - BO Hors-Série n°5 - Ministère de la Culture



Le projet d'établissement définit les grandes orientations et les perspectives d'évolution de l'école de musique. Il s'inscrit dans une démarche cohérente au regard des différents échelons de définition des politiques culturelles : état, département et collectivités locales. Plusieurs textes cadres précisent et orientent les missions, les actions et le fonctionnement des établissements d'enseignement artistique. Ces références constituent un socle commun permettant à l'école de structurer son offre pédagogique, garantir la qualité de son enseignement et participer activement aux dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) du territoire.

Etat

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique

(SNOP) – 2023 – Ministère de la Culture

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP), élaboré par la DGCA du ministère de la Culture en concertation avec les professionnels et les associations d'élus, définit les enjeux actuels de l'enseignement artistique dans les disciplines musique, danse et théâtre. Il précise les principes d'organisation et les missions principales des établissements d'enseignement artistique, qui couvrent :

- L'enseignement spécialisé,
- L'éducation artistique et culturelle,
- Le soutien et le développement des pratiques musicales amateurs,
- L'action culturelle et la diffusion.

Bien que l'école de musique Sèvre et Loire ne soit pas un conservatoire classé, son projet d'établissement s'inscrit dans ces orientations et missions, en s'inspirant des principes d'organisation et repères proposés par le SNOP, et en les adaptant de manière cohérente aux politiques culturelles du territoire.

La Charte de l'Education Artistique et Culturelle

(EAC)– Ministères de la Culture & de l'Education

Nationale apporte des orientations sur les enjeux croisés d'éducation à la culture pour les établissements scolaires et les établissements culturels.

Département

Voté en 2018 et prolongé jusqu'en 2026, le **plan départemental des enseignements et pratiques artistiques** en amateurs concerne les disciplines artistiques de la musique, la danse, le théâtre et les arts plastiques. Son élaboration a été menée avec les acteurs associatifs et publics qui œuvrent dans ce domaine et l'agence départementale Musique et Danse, désormais fusionnée avec le Grand T et formant la nouvelle structure dénommée MIXT. Le plan a pour objectifs de favoriser le développement d'une pratique amateur de qualité et diversifiée, tout en veillant à ce qu'elle soit présente sur l'ensemble du département, et accessible au plus grand nombre.

Bien qu'une démarche de concertation ait été lancée, le contexte ainsi que la restructuration en cours ne nous permettent pas d'avoir de la visibilité au-delà de 2026, échéance actuelle du plan départemental.

CCSL – École de Musique

Les documents et règlements de la Communauté de communes

Le règlement intérieur des agents, la Charte des valeurs et le Documents Unique concernent l'ensemble des agents de la Communauté de communes.

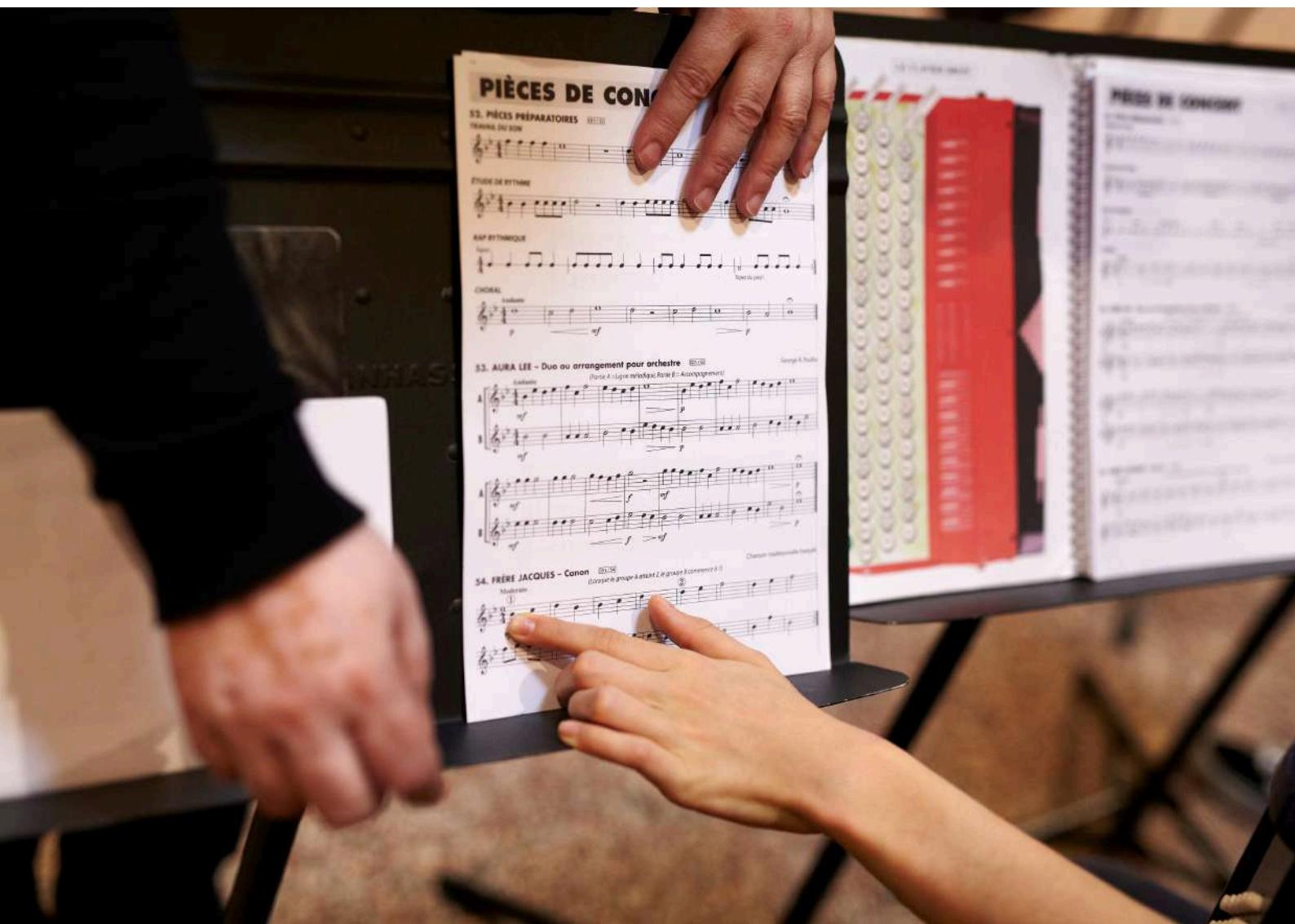
Le règlement intérieur des usagers

Élaboré et voté en 2021, la dernière modification date de 2025.

Il fixe les règles de fonctionnement de l'école de musique intercommunale Sèvre et Loire et s'applique, selon les différentes dispositions, à l'ensemble des usagers de l'école de musique : élèves, parents d'élèves, spectateurs, associations de pratiques amateurs et groupes, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires professionnels ou non, dans le cadre des actions portées par l'école de musique et/ou se déroulant dans ses locaux.

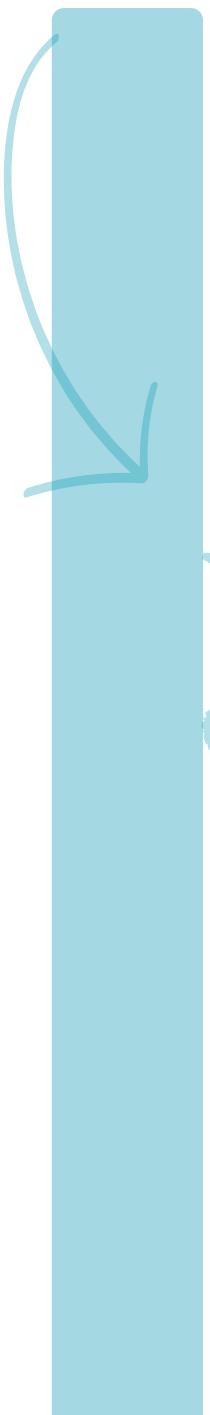
Le Schéma des études

Validé en 2024, il définit le déroulement de la scolarité des élèves : modalités d'admission, d'évaluation, d'orientation, format et durée des cours, et organisation des parcours.



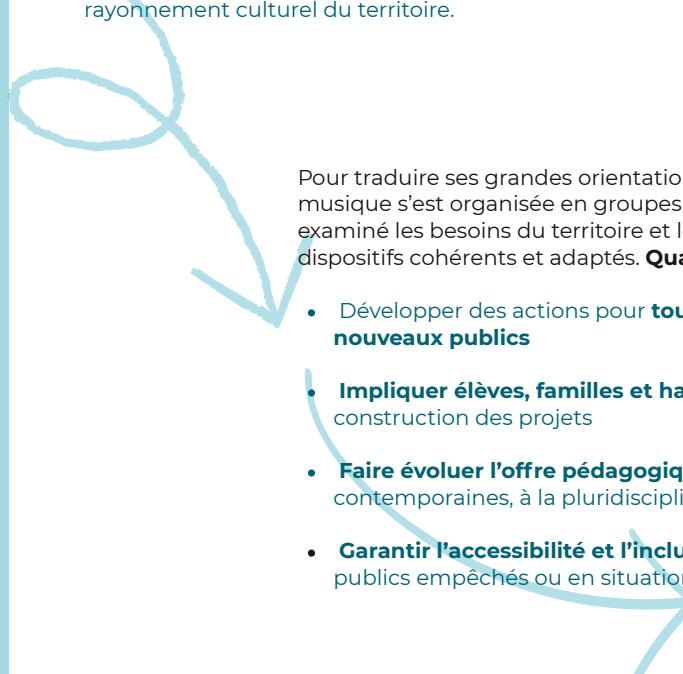
L'élaboration de ce projet d'établissement s'est appuyée sur une démarche participative et concertée, impliquant les élus de la commission culture de la CCSL, l'ensemble de l'équipe (enseignants, administratifs, direction), ainsi que les usagers et les partenaires.

Les cinq premières années d'existence de l'école ont été un temps essentiel d'harmonisation, de structuration et d'apprentissage collectif. Sans occulter les difficultés rencontrées, ces cinq ans ont permis de construire progressivement un vécu commun et de développer l'interconnaissance au sein des équipes. Ce travail de collaboration, d'expérimentation et d'échanges a été indispensable pour poser des bases solides et harmoniser les pratiques pédagogiques et organisationnelles. Il a également permis de construire un cadre commun partagé, garantissant la cohérence des parcours, la qualité des enseignements et la pertinence des dispositifs proposés. Fortes de cette expérience, les équipes sont désormais en capacité d'engager une réflexion prospective sur l'évolution de l'école, en s'appuyant sur des pratiques collaboratives et une culture du « faire équipe » consolidée.



Dans une première étape, les élus ont fixé les grandes orientations de leur commande politique pour l'établissement. Ces orientations préliminaires ont servi de cadre de référence, en précisant les priorités éducatives, culturelles et territoriales. Elles ont permis de clarifier les objectifs stratégiques, d'identifier les enjeux locaux. Ce travail a constitué le socle à partir duquel les groupes de travail internes et les consultations ont pu se déployer, garantissant la cohérence entre la vision politique et les besoins opérationnels de l'école :

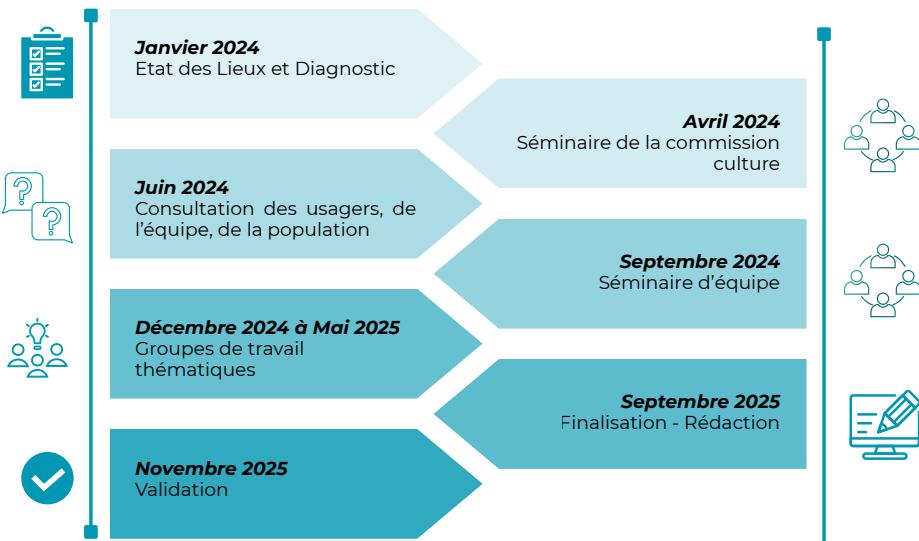
- L'école de musique a vocation à être un **lieu de culture global**, pleinement inscrit dans la politique culturelle territoriale.
- L'établissement doit transmettre les bases musicales tout en offrant une **pratique artistique exigeante, accessible et ouverte à tous**, favoriser l'engagement des habitants et des usagers par des **projets participatifs**, et rester **en prise avec les pratiques et esthétiques contemporaines**.
- L'école de musique doit consolider sa place de **lieu ressource pour les pratiques amateurs** locales, contribuer à structurer les partenariats, valoriser les initiatives innovantes et **proposer une offre riche, qualitative et diversifiée**, adaptée aux besoins de tous les publics et cohérente avec le rayonnement culturel du territoire.



Pour traduire ses grandes orientations en actions concrètes, l'équipe de l'école de musique s'est organisée en groupes de travail thématiques. Ces groupes ont examiné les besoins du territoire et les attentes des publics pour proposer des dispositifs cohérents et adaptés. **Quatre axes** ont structuré ce travail :

- Développer des actions pour **toucher les non-usagers et attirer de nouveaux publics**
- **Impliquer élèves, familles et habitants** dans la concertation et la co-construction des projets
- **Faire évoluer l'offre pédagogique** pour l'adapter aux pratiques contemporaines, à la pluridisciplinarité et à l'innovation
- **Garantir l'accessibilité et l'inclusion pour toutes et tous**, notamment les publics empêchés ou en situation de handicap.

Cette démarche a permis de traduire les orientations politiques en projets concrets, intégrant à la fois les enjeux pédagogiques, artistiques et culturels, tout en favorisant l'appropriation collective et l'engagement des équipes : des pistes d'actions ouvertes et évolutives qui tracent des perspectives sans s'interdire l'innovation et l'expérimentation.

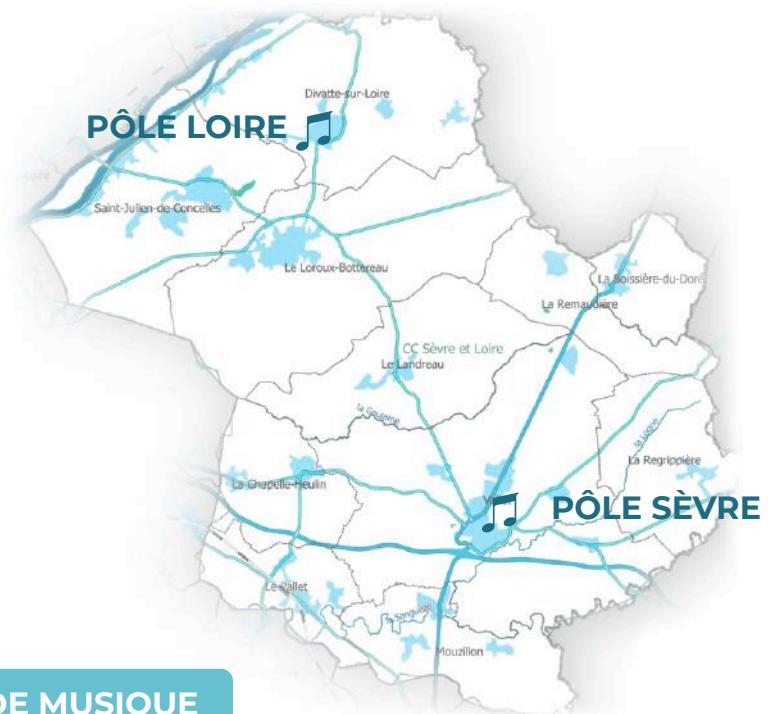


Les valeurs de l'équipe

PORTRAIT DE L'ETABLISSEMENT

LE TERRITOIRE

- 11 communes et 50000 habitants
- une population en progression mais une baisse des - de 15 ans
- 56 % de familles avec des enfants
- deux pôles d'enseignement musical **Pôle Loire** à Divatte et **Pôle Sèvre** à Vallet
 - 1850 élèves en maternelle dont 4,2% fréquentent l'école de musique
 - 3500 élèves en primaire dont 8,2% fréquentent l'école de musique
 - 2500 collégiens dont 7% fréquentent l'école de musique



L'ECOLE DE MUSIQUE

LES USAGERS / LES PUBLICS*

- ↪ 800 élèves, de 1 à 75 ans, 650 familles
1,5% de la population
- ↪ 300 musiciens amateurs /
4 associations musicales conventionnées
- ↪ 1850 élèves des écoles primaires bénéficiaires
des Interventions en milieu scolaire
- ↪ 100 musiciens dans les Fanfares des collèges
- ↪ 3000 entrées chaque semaine
dans les 2 pôles d'enseignement

LES MOYENS MATERIELS

- ↪ 2 Pôles d'enseignement
- ↪ 2 Auditoriums de 160 places
- ↪ 6 salles de pratiques collectives, 16 salles de cours
- ↪ 500 instruments
16 pianos, 200 instruments à vents
- ↪ 2500 documents (partitions, méthodes)
référencés dans la partothèque

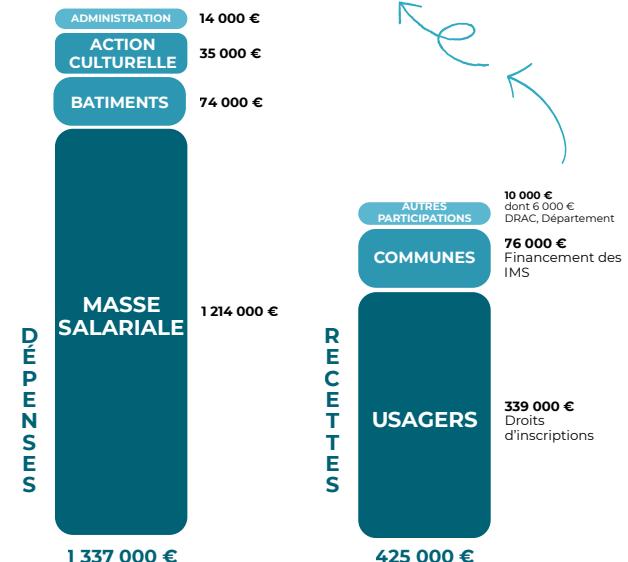
LES PERSONNELS*

- ↪ 37 enseignants, 38% sont des femmes
- ↪ 3 agents administratifs et un binôme de direction
- ↪ 26 Equivalent Temps Plein
30% des agents à temps complet
40% des agents < mi-temps



REPÈRES BUDGETAIRES*

- ↪ Montant moyen des droits d'inscription 390 €
- ↪ 15 tranches de quotient familial
QF Médian : 1485 en 24-25 - tranche 11
- ↪ 30 000 € d'investissements annuels consacrés
au parc instrumental



PORTRAIT DE L'ETABLISSEMENT

L'ACTION PEDAGOGIQUE*

- 455 h hebdomadaires d'enseignement
- 21 instruments enseignés

Accompagnement des pratiques amateurs

EAC (Fanfares / IMS)

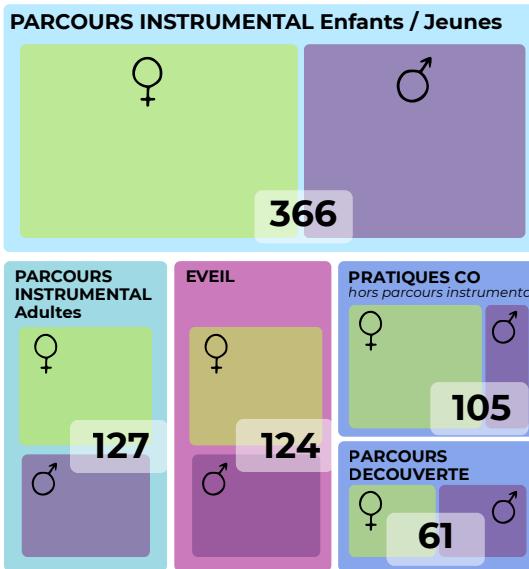
Culture Musicale

Eveil, Parcours découverte

Pratiques collectives

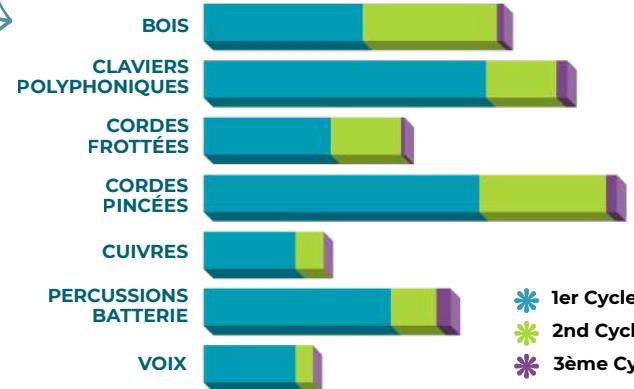
Cours d'instrument

455 h



LES ELEVES*

- 58 % des élèves sont des filles / des femmes
- 45 % des élèves ont entre 7 et 14 ans
17 % ont moins de 7 ans, 12 % ont entre 15 et 25 ans et 26 % ont plus de 25 ans
- 200 nouveaux élèves chaque année



LA DIFFUSION

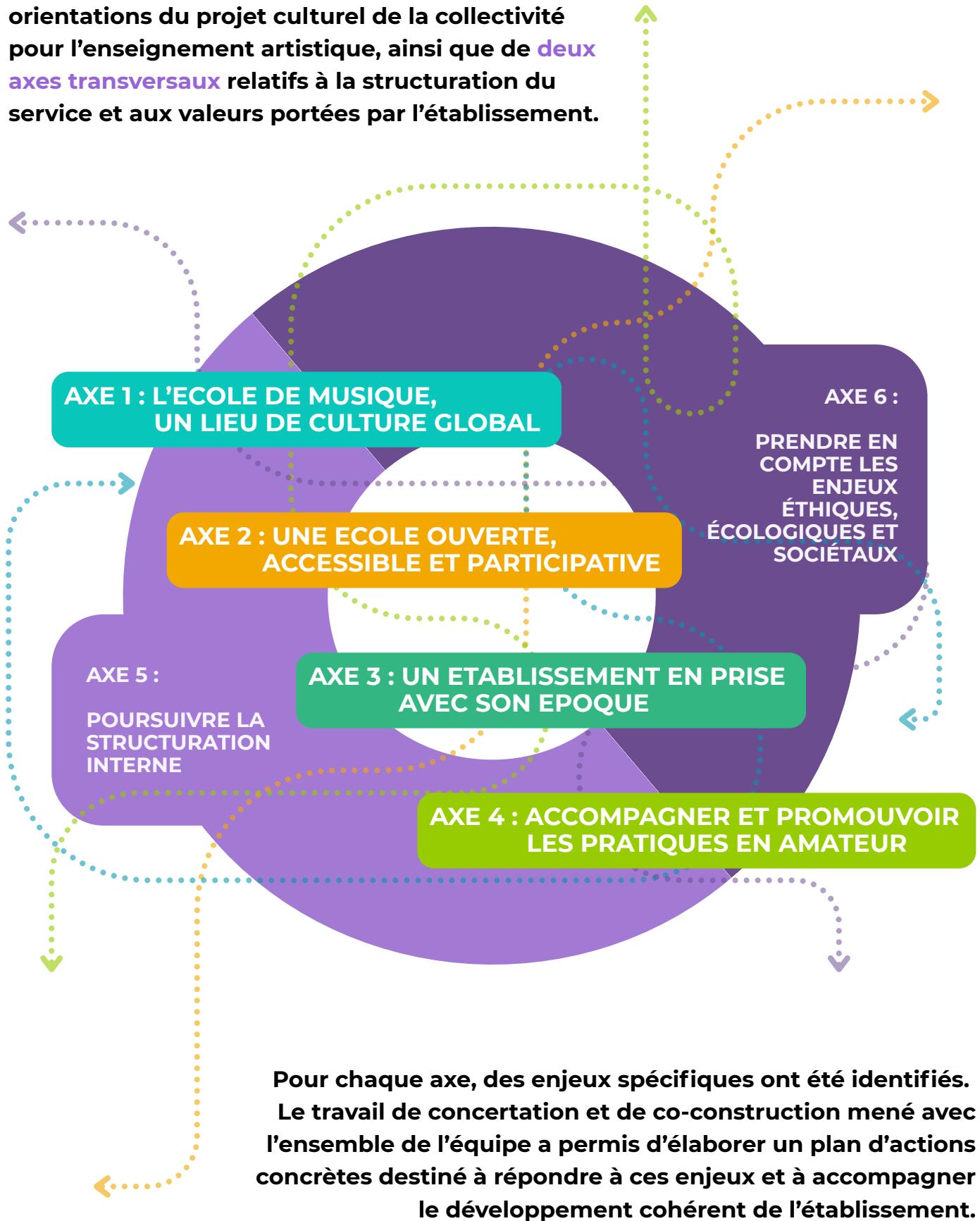
- > 70 concerts et événements publics chaque saison dont plus du 1/3 hors les murs
- > 4000 spectateurs accueillis chaque année dans les auditoriums de l'école et plus de 1500 sur les événements extérieurs



* chiffres 25-26



Ce projet d'établissement s'articule autour de quatre axes principaux qui traduisent les orientations du projet culturel de la collectivité pour l'enseignement artistique, ainsi que de deux axes transversaux relatifs à la structuration du service et aux valeurs portées par l'établissement.



L'ECOLE DE MUSIQUE, UN LIEU DE CULTURE GLOBAL



ENJEU #1 : **Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics**

Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics, c'est supprimer les freins qui peuvent limiter les pratiques musicales et plus largement culturelles. Cela implique de proposer des dispositifs variés et adaptés à différents publics - adultes, enfants, familles, publics éloignés ou empêchés, personnes en situation de handicap - et de mettre en place des parcours et des actions innovants, conviviaux et attractifs. C'est offrir des opportunités d'apprentissage et de découverte adaptées aux attentes des usagers, mais aussi aller au-devant de nouveaux publics, fidéliser ceux qui découvrent l'école et nouer un véritable lien avec l'ensemble du territoire. L'ouverture, la diversité des formats et la proximité avec les publics deviennent ainsi des leviers pour renforcer l'engagement culturel et favoriser la participation de chacun.

ACTION #1.1 : Développer les propositions de cours en journée

Mettre en place un programme de cours musicaux adaptés à la journée, incluant cours individuels, collectifs et ateliers d'initiation.

ACTION #1.3 : Proposer des parcours parents enfants

Proposer un parcours instrumental organisé autour de binômes parent/enfant, en pédagogie de groupe. Proposition de nouvelles pratiques collectives/collaboratives intergénérationnelles

ACTION #1.2 : Faire évoluer le format des portes ouvertes

Renouveler le format des portes ouvertes pour les rendre attractives et conviviales, en impliquant équipe et usagers

ACTION #1.4 : Proposer un parcours de découverte instrumentale "adulte"

Proposer un Parcours musical sur une année permettant de découvrir plusieurs instruments, de rencontrer l'équipe pédagogique et de rentrer dans l'apprentissage par le collectif et la réalisation de projets artistiques collaboratifs

Penser l'école de musique comme un lieu de culture global, c'est affirmer sa vocation à être un espace de formation, de création et de diffusion, vivant et dynamique, ouvert à toutes et tous, au cœur du territoire et au-delà de ses murs.

Par son implantation alliant proximité et centralité, par ses actions dans et hors les murs, sur l'ensemble du territoire, l'école rayonne et joue pleinement son rôle moteur et structurant pour la vie culturelle locale. Multiculturelle et intergénérationnelle, l'école de musique s'ouvre à de nouveaux publics et fidélise celles et ceux déjà engagé·e·s, en offrant à la fois exigence pédagogique, ouverture et convivialité.

ENJEU #2 : Valoriser et encourager la pratique artistique

L'école de musique a pour mission de promouvoir et soutenir la pratique artistique de tous et toutes en encourageant la créativité, la participation collective et l'expression individuelle, en proposant des projets collaboratifs, ateliers et évènements ouverts à un large public. Valoriser la pratique artistique, c'est reconnaître et accompagner l'investissement de chaque musicien·ne, offrir des opportunités d'épanouissement et de progression, et créer des occasions pour que les réalisations artistiques trouvent un écho auprès du territoire et des publics. Cette approche contribue à renforcer l'engagement, la motivation et le sentiment d'appartenance à la vie culturelle de l'école et du territoire.

ACTION #2.1 : Proposer des événements / concerts partagés

Organiser des concerts, événements conviviaux où les élèves peuvent inviter leurs proches à se produire avec eux sur scène, accompagner le travail préparatoire de répétition, ouvrir ces évènements aux musiciens amateurs

ACTION #2.2 : Proposer des projets de pratiques / de créations partagées

Mettre en place des actions avec des chœurs ou d'orchestres éphémères pour travailler un répertoire commun, se produire sur le territoire lors d'évènements. Projets encadrés par un·e ou des membres de l'équipe pédagogique

ACTION #2.3 : Organiser des jam sessions / scènes ouvertes

Proposer des jam sessions ou scènes ouvertes régulières permettant à chacun de se produire dans un cadre convivial et bienveillant. L'école de musique assure l'organisation technique ainsi que l'animation de la session par un membre de l'équipe pédagogique

ACTION #2.4 : Organiser une semaine banalisée / École ouverte

Planifier une semaine banalisée (cours habituels supprimés), en cours ou fin d'année. Proposer plusieurs ateliers ponctuels de découverte, d'initiation, de pratique collective, de formation ouverts à toutes et tous. Les ateliers seraient proposés par l'équipe pédagogique.

ACTION #2.5 : Développer une offre de formats courts : Stages, Ateliers

Développer une offre de stages et ateliers thématiques courts / ponctuels (de 2/3h à 2 jours) pour découvrir une pratique (ex : découvrir sa voix, s'initier à la MAO ...), une esthétique (découvrir les percussions afro cubaines, ...), renforcer les compétences (master class, formation sonorisation, ...)



L'ECOLE DE MUSIQUE, UN LIEU DE CULTURE GLOBAL



ENJEU #3 : Contribuer à l'animation de la vie culturelle du territoire

L'école de musique se positionne comme un acteur incontournable de la vie culturelle locale, en proposant des actions et des projets qui vont au-delà de ses murs. Par le biais des interventions en milieu scolaire, des projets fanfares dans les collèges, d'actions en partenariat avec les communes et de collaborations avec les bibliothèques et médiathèques, les services jeunesse ou les structures médico-sociales, elle participe activement à l'animation et au rayonnement culturel du territoire tout en favorisant l'accès à la pratique. Cette dynamique favorise les rencontres entre artistes et publics, encourage la découverte et la pratique musicale, et renforce le lien social, tout en faisant de l'école un véritable point d'ancrage culturel au service de tous les habitants.

ACTION #3.1 : Développer les actions de diffusion d'élèves et de projets de l'école de musique hors les murs

Développer la diffusion des élèves et des projets de classes hors les murs, en s'associant à des partenaires (communes, bibliothèques et médiathèques, cinémas, structures médico-sociales, ...) et/ou en s'adossant à des événements (cérémonies des voeux, fêtes de la musique, soirées thématiques, etc...)

ACTION #3.2 : Développer la présence d'artistes professionnels sur le territoire

Développer la programmation d'une saison de concerts professionnels (y compris des projets artistiques portés par des membres de l'équipe pédagogique) ouverts à tous, incluant des temps de médiation (rencontres, ateliers, master classes) avec les élèves et les scolaires. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'existant. L'école accueille déjà des artistes chaque année qui interviennent auprès des classes instrumentales, de la fanfare des collèges, des scolaires, dans le cadre des projets d'action culturelle de l'école, projets parfois intégrés au programme opérationnel du PCT.

ACTION #3.3 : Développer une proposition d'interventions auprès de publics éloignés, empêchés, en partenariat avec les structures médico-sociales

Proposer des ateliers de pratique musicale et créative adaptés aux besoins des publics spécifiques, en partenariat avec les établissements médico-sociaux du territoire. L'école peut s'appuyer sur des compétences en interne et sur l'outil "Orgue sensoriel / Capteurs adaptés". Ces ateliers pourront être réguliers (cycles) ou ponctuels (stages, interventions uniques). Les modalités d'action et d'intervention seront élaborées selon projet de la structure partenaire.

ENJEU #4 : Mieux accueillir les publics

L'école de musique accorde une place essentielle à la qualité de l'accueil, en veillant à créer des conditions favorables pour tous les usagers : adaptation des espaces et des horaires, clarté des informations, qualité de la communication et disponibilité des équipes. Faciliter l'accès aux cours, aux actions et aux événements, et répondre aux besoins spécifiques des différents publics - enfants, adultes, familles, publics éloignés ou en situation de handicap - permet d'instaurer un lien de confiance, de fidéliser les usagers et de renforcer le sentiment d'appartenance des familles à la communauté éducative ainsi que l'adhésion au projet de l'école.

ACTION #4.1: Optimiser les horaires d'accueil en fonction de la fréquentation

Analyser la fréquentation actuelle et ajuster les horaires d'accueil afin de mieux répondre aux besoins des publics, notamment lors des pics d'activité (cours et événements internes)

ACTION #4.2 : Mener une étude sur les besoins des usagers et l'aménagement des espaces d'accueil

Mener une étude sur les attentes des usagers concernant les espaces d'accueil, analyser les résultats et mettre en œuvre des aménagements concrets.



UNE ECOLE OUVERTE, ACCESIBLE ET PARTICIPATIVE



Ouverte et accessible, l'école de musique offre à toutes et tous un espace de formation et d'expression artistique accueillant et bienveillant, quels que soient l'âge, le parcours ou les contraintes personnelles. Elle s'attache à développer des parcours adaptés à des publics spécifiques — enfants en bas âge, seniors, personnes en situation de handicap ou empêchées — et met en place des dispositifs favorisant la participation active de l'ensemble de sa communauté. Gouvernance participative, projets co-construits et mission de service public constituent les piliers de cette dynamique, afin que chacun - élèves, familles, musiciens amateurs, enseignants, personnels administratifs et partenaires - puisse s'impliquer dans la vie, les actions et le projet de l'établissement.

ENJEU # 5 : Prendre en compte le handicap et les troubles des apprentissages

L'école de musique affirme sa volonté d'accueillir et d'inclure tous les élèves, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leurs capacités. La mise en place d'un référent inclusion constitue un levier central pour coordonner et accompagner les parcours adaptés, qu'il s'agisse d'élèves présentant des troubles des apprentissages (DYS, TDAH, TSA) ou des situations de handicap diverses. Ce référent a pour missions de conseiller et d'orienter les publics, d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des dispositifs adaptés et d'évaluer la pertinence des actions. La formation et la sensibilisation des enseignants aux différentes formes de handicap et aux stratégies d'accompagnement constituent un pilier fondamental, afin de lever les freins à l'accessibilité et de garantir une expérience artistique épanouissante pour tous.

ACTION #5.1 : Crée la mission de référent-e inclusion

- *Créer la mission de référent-e inclusion chargé-e d'orienter et d'accompagner les familles, de soutenir les enseignants dans la mise en place de stratégies pédagogiques adaptées, et de faire le lien avec l'ensemble de la communauté éducative concernée*

ACTION #5.2 : Proposer un accompagnement adapté / personnalisé aux élèves DYS / TDAH / TSA

Mettre en place un accompagnement pédagogique personnalisé, aménager les parcours et dispositifs, en lien avec le référent inclusion. Former et sensibiliser les enseignants aux méthodes spécifiques et aux outils adaptés.

ACTION #5.3 : Proposer un parcours / des dispositifs adaptés aux personnes (enfants, jeunes, adultes) en situation de handicap

Concevoir et proposer des dispositifs adaptés permettant aux personnes en situation de handicap de s'engager dans une pratique musicale régulière et valorisante, intégrée dans le projet global de l'école.

L'école de musique se positionne comme un établissement ressource, visant à rendre la pratique musicale accessible à tous, y compris aux publics éloignés géographiquement, socialement ou culturellement, ainsi qu'à ceux confrontés à des contraintes personnelles ou physiques. Elle déploie des actions et projets artistiques adaptés, en collaboration avec les écoles, les structures médico-sociales, les services jeunesse et les partenaires locaux, afin de créer des occasions de participation et de découverte musicale en dehors de ses murs. L'objectif est de lever les obstacles à l'accès à la culture, de favoriser l'engagement et la fidélisation de nouveaux publics, et de renforcer le lien social et territorial à travers une offre artistique ouverte, inclusive et participative.

ENJEU #6 : Toucher les publics éloignés ou empêchés

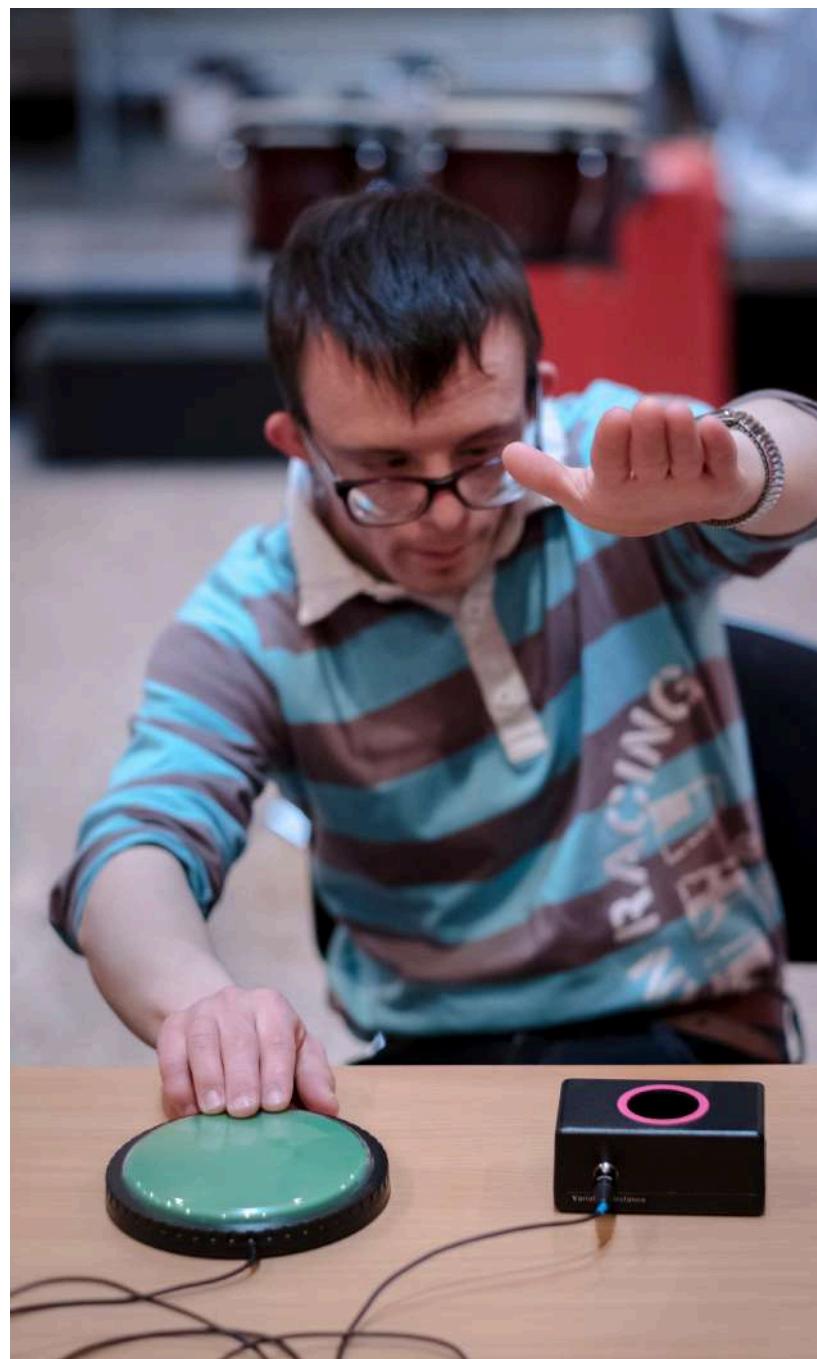


ACTION #6.1 : Mener des actions et projets à destination des publics empêchés, en partenariat avec les structures médico-sociales

Proposer des interventions de pratique artistique (ateliers, concerts, projets participatifs) directement dans les structures médico-sociales partenaires, pour permettre aux publics empêchés d'accéder à la pratique artistique. Cette action vise à relancer une démarche et des partenariats qui constituaient un axe fort de l'action de l'école jusqu'en 2020.

ACTION #6.2 : Renforcer le rôle de l'école comme établissement ressource auprès des structures médico-sociales et partenaires du territoire

Développer un rôle ressource en accompagnant les établissements médico-sociaux dans la conception et la mise en œuvre de projets musicaux participatifs (ateliers de pratique, créations collectives, ...). L'école assure un appui méthodologique, pédagogique et artistique, en lien étroit avec les équipes éducatives et soignantes et est en capacité d'intervenir en tant qu'opérateur de projet.



ENJEU # 7 :
**Développer la co-construction
et la participation**

L'école de musique favorise l'implication active de l'ensemble de sa communauté - élèves, familles, musiciens amateurs, enseignants, personnels administratifs et partenaires - dans la vie et les projets de l'établissement, dans une démarche participative. La mise en place d'instances de concertation, d'espaces d'échange et l'usage d'outils participatifs permet à chacun de contribuer à la réflexion et à la prise de décision concernant l'établissement, ses actions et son projet. Cette implication de toutes et tous renforce l'autonomie, la responsabilité et l'engagement de chacun, et crée un cadre éducatif partagé où chaque acteur trouve sa place dans un projet collectif.

**ACTION #7.1 : Mettre en place un conseil
d'établissement**

Identifier et fédérer les différentes catégories d'acteurs impliqués dans la vie et le fonctionnement de l'école, constituer un conseil d'établissement composé de représentants, définir les modalités de fonctionnement et animer cette nouvelle instance



ACTION #7.2 : Créer un conseil d'élèves

Créer un conseil des élèves chargé de proposer des idées, contribuer aux projets collectifs et remonter les besoins ou attentes des élèves auprès de la direction et du conseil d'établissement. Établir un cahier des charges du conseil d'élève, des modalités de désignation, d'élection permettant d'assurer la représentativité de l'ensemble des usagers concernés, des modalités de fonctionnement et animer l'instance

ACTION #7.3 : Favoriser et encourager de nouveaux modes de participation et outils pour la co-construction des actions et du projet

Expérimenter et déployer des espaces et outils participatifs innovants (plateformes numériques, tableaux collaboratifs, ateliers de réflexion) pour favoriser l'expression, le dialogue et l'engagement de tous dans la co-construction des projets de l'école. Cette action peut se décliner à la fois comme "penser de nouveau mode de faire" mais aussi sous un aspect plus technique (mise en place d'outils collaboratifs d'échanges et de partages de l'information, pour le fonctionnement courant, le suivi scolarité, les échanges de pratiques et de contenus, l'élaboration de projets, ...)



ACTION #7.4 : Faire évoluer les démarches et postures pédagogique pour favoriser l'implication, la participation et l'autonomie des élèves

Mettre en œuvre une démarche pédagogique qui encourage l'implication des élèves : choix de projets, prise de décision sur les activités, participation à l'organisation et à la conduite de projets collectifs. Formation des enseignants à ces pratiques pour renforcer la posture active de l'élève.







UN ÉTABLISSEMENT EN PRISE AVEC SON ÉPOQUE

L'école accompagne les évolutions artistiques et pédagogiques de son temps. Elle intègre de nouvelles esthétiques et pratiques, encourage l'innovation pédagogique et répond aux attentes des jeunes et adolescents.

Consciente de son rôle éducatif et culturel, l'école de musique s'empare des enjeux éthiques, sociétaux et écologiques dans sa réflexion et ses pratiques. L'établissement se saisit également de la question du numérique et des nouvelles technologies, comme outils d'enseignement, de création et d'expression artistique mais également au service de la communication et des démarches participatives. En favorisant le décloisonnement des disciplines et la pluridisciplinarité, elle propose un cadre stimulant pour la pratique musicale et l'émergence de nouvelles formes artistiques.

ENJEU # 8 : Améliorer l'offre et faire évoluer les dispositifs existants

L'école de musique s'attache à faire évoluer ses dispositifs pédagogiques afin de mieux répondre aux besoins et attentes des publics et à la diversité des projets et profils d'élèves. Elle s'ouvre à de nouvelles approches, aux démarches d'innovation et d'expérimentation pour enrichir les contenus et faire évoluer méthodes et projet pédagogiques.

Parallèlement, l'établissement renforce certaines composantes stratégiques de son offre : consolidation des petites classes, attention particulière aux instruments rares dans une démarche double de cohérence globale de l'offre d'enseignement et d'adéquation aux pratiques musicales sur le territoire (ensembles de cuivres et percussions, orchestres d'harmonie) et enrichissement des parcours des grands élèves pour les accompagner dans leurs projets et leur émancipation artistique.

ACTION #8.1 : Structurer et renforcer les contenus des fins de 2ème cycle et cycle 3

Évolution des contenus pédagogiques, ajout de modules complémentaires (approfondissement technique, pratiques collectives, esthétiques variées) et mise en place d'ateliers pour consolider les compétences et favoriser la motivation. Cette action s'inscrit dans la continuité du dispositif expérimental "Parcours Projet" mis en place depuis l'année 24-25.

ACTION #8.2 : Proposer un dispositif d'accompagnement de projet aux grands élèves

Organisation de tutorats, suivi individualisé, ateliers de perfectionnement et conseil sur les projets artistiques (répétition, enregistrement, diffusion), mise à disposition d'espaces de répétition. Soutien à la mise en réseau avec d'autres ensembles ou structures musicales, aide aux premières diffusions. Des initiatives ponctuelles, à périmètre restreint sont déjà en cours, notamment avec les élèves du parcours projet

ACTION #8.3 : Initier et soutenir des projets en collaboration avec les ensembles amateurs

Organisation de projets collaboratifs avec des ensembles amateurs : ateliers conjoints, concerts, projets pédagogiques ou créatifs, favorisant la pratique collective et l'échange intergénérationnel ainsi que l'intégration de grands élèves dans ces ensembles. Cette action vise à renforcer des actions ponctuelles déjà existantes et à les inscrire dans une forme de régularité.

ACTION #8.4 : Soutenir et renforcer les petites classes / instruments rares

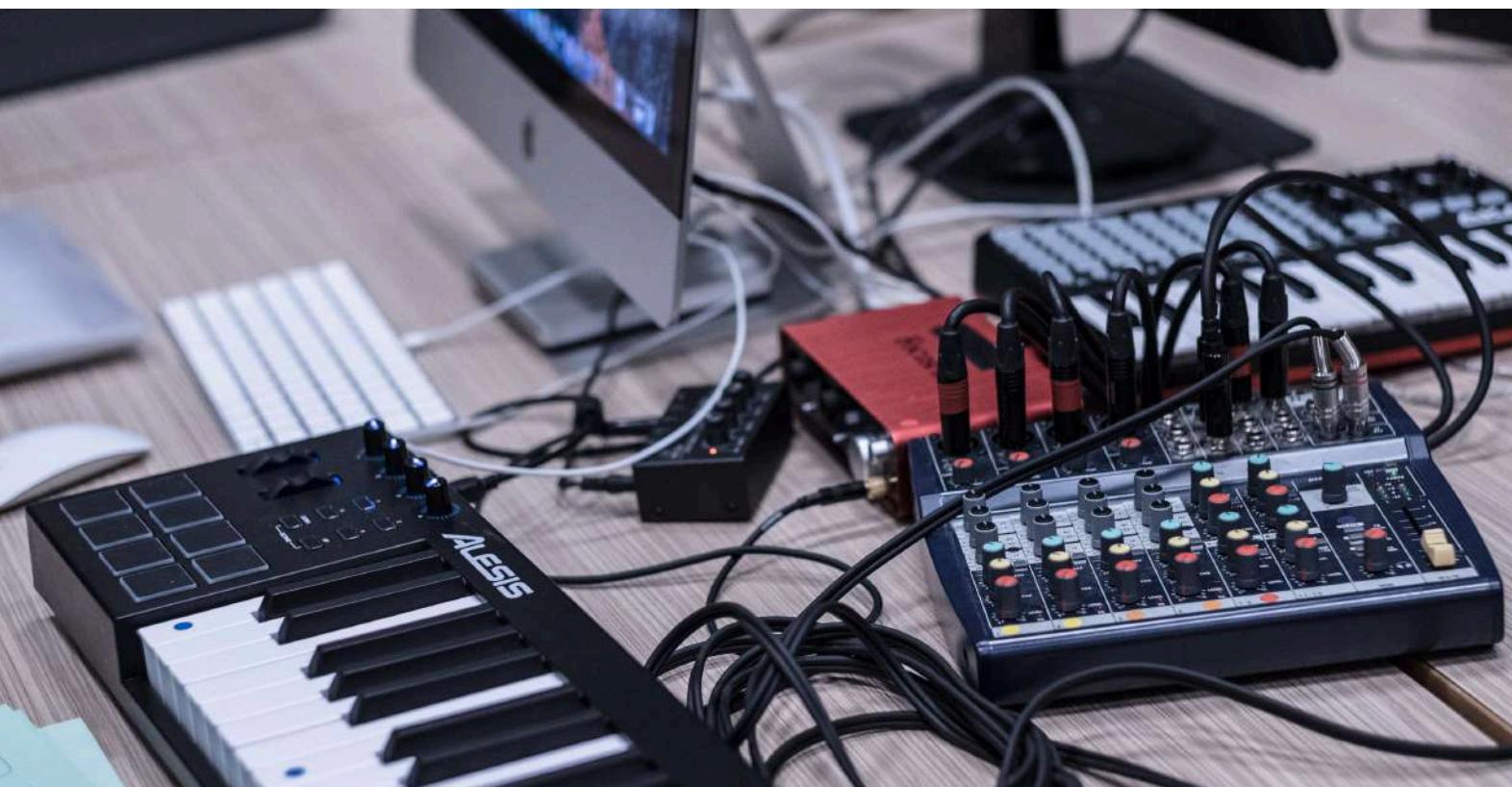
Soutien organisationnel et pédagogique des petites classes, valorisation de ces instruments dans des projets collectifs, des actions de diffusion et de promotion, notamment via des séances spécifiques d'essai, une communication ciblée

Une école en prise avec son époque, c'est une école à l'écoute des pratiques artistiques actuelles et ouverte aux esthétiques et modes d'expression contemporains. En restant connectée aux usages et manières de faire des artistes d'aujourd'hui, et en intégrant ces dimensions tant dans les contenus que dans la posture pédagogique, l'école de musique propose des parcours diversifiés, attractifs, stimulants et émancipateurs, qui suscitent la curiosité, renforcent l'engagement et fidélisent les jeunes générations dans leur pratique musicale.

ENJEU #9 : Élargir l'offre et fidéliser les jeunes

ACTION #9.1 : S'ouvrir aux nouvelles pratiques artistiques

L'école intègre dans ses parcours les esthétiques contemporaines (musiques urbaines, électroniques, musique à l'image) et encourage l'usage de nouveaux outils et technologies, via l'évolution du matériel et la formation des enseignants. Les démarches de création et d'invention sont valorisées, avec la participation possible d'artistes invités, et présentées lors de restitutions publiques (concerts, performances, scènes ouvertes). L'action s'inscrit dans la continuité de l'enseignement actuel des musiques actuelles et de la MAO, visant à rester en phase avec les pratiques contemporaines et à fidéliser un nouveau public.





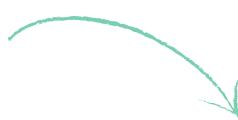
UN ÉTABLISSEMENT EN PRISE AVEC SON ÉPOQUE

ENJEU #10 : Encourager et favoriser les démarches pédagogiques innovantes et l'expérimentation

Une école en prise avec son époque est également une école qui expérimente et innove dans ses pratiques pédagogiques : décloisonner les dispositifs, développer la pluridisciplinarité, encourager les démarches de création et d'invention, afin de proposer aux élèves des expériences riches, diversifiées et en phase avec les pratiques contemporaines. L'innovation pédagogique doit aussi permettre de stimuler la créativité, et de renforcer l'autonomie, l'engagement et d'accompagner au mieux chaque musicien dans son parcours et ses projets.

ACTION #10.1 : Développer et encourager les démarches, pratiques et parcours pluridisciplinaires

Proposer des parcours, ateliers et projets pluridisciplinaires permettant aux élèves d'explorer plusieurs disciplines et pratiques instrumentales, au-delà de la spécialisation habituelle des parcours et dispositifs. Les nouveaux parcours proposeront une approche multi-instrumentiste. Ils pourront notamment être destinés aux élèves souhaitant découvrir et expérimenter différentes pratiques avant de choisir leur orientation. La relation au corps et à l'espace pourra être explorée dans les dispositifs traditionnels en s'appuyant sur les compétences en interne (professeur de danse).



ACTION #10.2 : Décloisonner les classes et dispositifs

Organiser des cours en pédagogie de groupe. Encourager l'équipe pédagogique à regrouper des élèves de même âge/même niveau de plusieurs classes instrumentales sur des créneaux communs dans l'organisation régulière. Encourager et faciliter le co-enseignement, les échanges d'élèves/de professeurs entre les classes, les pôles. Porter et expliquer la démarche auprès des familles



ACTION #10.3 : Encourager et accompagner les démarches de création et d'invention

Sensibiliser l'ensemble de l'équipe pédagogique aux enjeux des démarches d'expérimentation et de création. Encourager et faciliter les projets de classes intégrant ces approches, la pédagogie de projet. S'appuyer sur les compétences en interne (composition, arrangement, improvisation, MAO, etc...) Valoriser les productions. Incrire ces démarches dans le projet pédagogique de l'école et dans le référentiel des parcours d'élèves.







ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES AMATEURS

L'école soutient activement la vie musicale locale en accompagnant les orchestres, chœurs et ensembles amateurs, et en valorisant les initiatives des musiciens du territoire. Elle propose des dispositifs de soutien, d'accompagnement et de formation, favorisant l'épanouissement artistique des musiciens et renforçant la vitalité des pratiques musicales sur le territoire.

**ENJEU # 11 :
Accompagner les projets et parcours des musiciens amateurs**

L'école de musique propose des dispositifs d'accompagnement adaptés aux musiciens et ensembles amateurs, ainsi qu'aux grands élèves, pour soutenir le développement de leurs projets. Cela inclut le suivi personnalisé, le conseil artistique, des conférences, masterclass et ateliers thématiques, ainsi que l'accès à des ressources pédagogiques et professionnelles permettant à chacun de progresser et de s'épanouir dans sa pratique. Pour les groupes et ensembles, l'école met également à disposition des locaux de répétition et apporte un soutien à la direction artistique des orchestres via la mise à disposition de chefs d'orchestre.

ACTION #11.1 : Proposer des conférences, masterclass et ateliers thématiques

Proposer des ateliers, masterclass et conférences autour de thématiques variées (technique instrumentale, technique du spectacle vivant, composition, esthétiques musicales, communication, diffusion), répondant aux attentes et aux besoins des musiciens amateurs. Enrichir et soutenir la pratique artistique en amateur par des actions ciblées

ACTION #33 : Mettre en place un dispositif d'accompagnement de projet

Création d'un dispositif d'accompagnement complet pour les projets individuels ou collectifs : suivi personnalisé, conseil artistique, mise à disposition de locaux de répétition, soutien à la direction artistique et accès aux ressources pédagogiques et professionnelles. L'action vise à faciliter le développement et l'épanouissement des projets des musiciens amateurs et à renforcer la vitalité des pratiques musicales locales. Cette action pourra s'appuyer sur l'équipe pédagogique et vise également à valoriser les compétences artistiques des enseignants.

ENJEU # 12 : Favoriser la collaboration, les partenariats et la diffusion

L'école initie et soutient des projets collaboratifs avec les ensembles amateurs du territoire et favorise les échanges avec les élèves et classes de l'établissement. Elle valorise les pratiques et créations musicales en soutenant, accompagnant ou organisant des concerts et événements ouverts au public, à la fois dans l'école et hors les murs. L'école encourage et s'inscrit dans une dynamique de mutualisation du matériel et du parc instrumental avec les associations musicales conventionnées. Ces démarches renforcent la visibilité des pratiques amateurs, encouragent les échanges artistiques et consolident les liens entre formation, création et diffusion.

cf.

ACTION #3.1 : Développer les actions de diffusion d'élèves et de projets de l'école de musique hors les murs

ACTION #8.3 : Initier et soutenir des projets en collaboration avec les ensembles amateurs





POURSUIVRE LA STRUCTURATION INTERNE

Une école structurée et bien organisée, c'est une école qui assure la lisibilité et la cohérence de son offre, optimise ses ressources et organise son fonctionnement autour de pôles complémentaires et coordonnés. Après seulement cinq années d'existence, l'école poursuit encore sa structuration interne, et chaque étape est l'occasion d'impliquer les usagers, les équipes et les partenaires dans la co-construction des projets et des choix pédagogiques et organisationnels.

ENJEU #13 : Optimiser les ressources et processus internes

ACTION #13.1 : Mettre en place un environnement numérique de travail

Déploiement d'un environnement numérique collaboratif pour les échanges d'informations, la mise à disposition et l'usage de documents partagés, le suivi pédagogique des classes et projets, le partage de ressources pédagogiques et la communication interne. La formation des utilisateurs est assurée pour garantir une appropriation efficace des outils. Cette action vise à répondre aux besoins d'un espace partagé par l'équipe pédagogique (qui ne dispose ni d'ordinateurs professionnels, ni d'un accès au serveur interne). L'outil Interstice déployé sur la collectivité pourrait répondre aux besoins.

L'école de musique s'attache à optimiser ses ressources et ses processus internes pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement et la qualité des enseignements. Cela inclut la gestion réfléchie des bâtiments et des espaces, adaptés aux besoins pédagogiques, artistiques et à l'accueil des publics, ainsi que l'amélioration de l'environnement numérique de travail pour les enseignants, les élèves et l'équipe administrative. Ces actions permettent de créer un cadre opérationnel efficace, facilitant la mise en œuvre des projets pédagogiques et artistiques et améliorant l'expérience de tous les usagers.

ACTION #13.2 : Renforcer la cohésion d'équipe et la complémentarité des deux pôles d'enseignement

Renforcer la culture de travail en équipe et les valeurs communes entre les deux pôles de l'école (pédagogique et administrative), via des réunions et temps de travail collectifs réguliers, des projets communs et des outils de coordination. Poursuivre la structuration de l'équipe pédagogique autour de départements. Encourager la participation aux espaces de concertation (conseil pédagogique, conseil d'établissement) en portant une attention particulière à la représentativité de chaque pôle et composante de l'établissement. Garantir des espaces de dialogue et d'échanges accueillants et bienveillants. L'objectif est d'améliorer la complémentarité et la cohérence interne pour un fonctionnement apaisé.

ACTION #13.3 : Entretien et aménagement des bâtiments

Finaliser les travaux de réfection de la toiture, assurer la réfection des espaces intérieurs dégradés par les infiltrations, ainsi que l'entretien et la réparation des dégradations dues à l'usage (menuiseries, peintures, ...), aménager l'auditorium en configuration "salle de spectacle" ("boîte noire", espace scénique, pendrillonage, lumière)

ACTION #13.4 : Consolider le parc instrumental et matériel par une gestion durable et éco-responsable

Structurer et consolider son parc instrumental et matériel par une gestion durable et responsable : inventaire précis, suivi régulier de l'état du matériel, politique d'entretien, de réparation de revente. Intégrer des critères écoresponsables dans la politique d'achat (durabilité des instruments, circuits courts, fournisseurs engagés).

**ENJEU #14 :
Poursuivre la structuration et consolider le projet pédagogique**

L'école de musique poursuit sa démarche de structuration interne afin de renforcer la cohérence de son projet pédagogique et la qualité de ses enseignements. L'organisation des départements et des dispositifs de formation se fait en concertation avec l'ensemble des enseignants et équipes, notamment via le Conseil pédagogique, afin d'assurer la coordination et l'harmonisation des parcours et dispositifs.

Cette structuration favorise le travail en équipe, la coopération entre les deux pôles de l'école et la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent, garantissant une expérience éducative harmonieuse pour tous les usagers.

ACTION #14.1 : Faire évoluer les instances de concertation pédagogique (Départements, Conseil pédagogique)

Ré-organiser et dynamiser les instances de concertation pour en faire de véritables espaces de travail collectif et de réflexion pédagogique. Définir clairement et en concertation la nomenclature, les rôles et missions des départements pédagogiques, la composition et le rôle du conseil pédagogique, les fonctions, mandats, modes de désignation de ses membres, ainsi que les modalités de fonctionnement de ces instances, en lien direct avec le projet d'établissement. Cette action est déjà en cours de réalisation.

ACTION #14.2 : Finaliser l'élaboration du règlement intérieur

Mettre en place un règlement intérieur cohérent et partagé, précisant les droits, devoirs et responsabilités de chacun. Ce document servira de référence pour la vie quotidienne de l'établissement et favorisera un climat de confiance et de respect mutuel. Le règlement intérieur actuel (qui ne concerne que les usagers) sera complété par le règlement intérieur des agents et le cas échéant par les modalités de fonctionnement des différentes instances de concertations mise en place dans le cadre du présent projet d'établissement (conseil d'établissement, conseil d'élèves, conseil pédagogique, ...) et sera présenté à la collectivité pour validation.

ACTION #14.3 : Finaliser l'écriture du projet pédagogique de l'école

Poursuivre et finaliser l'élaboration et la rédaction du projet pédagogique pour couvrir l'ensemble de l'action pédagogique de l'école et en y intégrant les évolutions récentes de l'école (structuration, nouveaux dispositifs, ouverture aux esthétiques actuelles, innovation pédagogique). Ce travail sera mené au sein des départements pédagogiques et par un groupe de travail dédié, co-piloté par la direction et le conseil pédagogique et soumis à l'avis du conseil d'établissement. Il sera communiqué et présenté aux équipes, élèves et familles.

ACTION #14.4 : Renouvellement des conventionnements de l'établissement avec ses partenaires (Éducation nationale - IMS, collèges, associations musicales conventionnées)

Revoir et mettre à jour les conventions de partenariat afin d'assurer leur adéquation avec les besoins et enjeux actuels pour l'école, les partenaires et le territoire. Ces conventions fixeront les objectifs communs, les moyens engagés et les modalités de suivi, garantissant une coopération durable et cohérente.



PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ÉTHIQUES, ÉCOLOGIQUES ET SOCIÉTAUX

Consciente de son rôle éducatif et culturel, l'école de musique s'empare des enjeux éthiques, sociaux et écologiques dans sa réflexion et ses pratiques. Elle s'engage à promouvoir l'égalité, la mixité et la diversité, tout en adoptant une démarche écoresponsable dans ses pratiques : organisation pédagogique, programmation artistique, gestion des ressources et choix d'achats ou d'investissements. La prise en compte de ses enjeux contribue ainsi à renforcer la dimension citoyenne et collective de l'établissement.

ACTION #15.1 : Élaboration de la charte éthique de l'établissement

Mobiliser équipe et usagers autour de l'élaboration d'une charte éthique de l'établissement, rédiger, faire valider et partager ce document cadre. Ce document guidera les pratiques pédagogiques, organisationnelles et artistiques, et sera diffusé largement auprès des usagers.



ACTION #15.2 : Mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans le fonctionnement et l'organisation d'actions et d'évènements

Sensibiliser équipe et usagers, élaborer un référentiel de bonnes pratiques écoresponsables (zéro déchet, limitation des impressions, choix responsables des prestataires, etc...). Cette action s'inscrit dans la démarche globale portée par la collectivité et pourra s'appuyer sur les expériences et expertises d'autres services.



ACTION #15.3 : Réflexion à mener sur les enjeux liés à la mobilité, pour les usagers, sur le territoire

Lancer une démarche de réflexion sur les enjeux de mobilité liés à la fréquentation de l'école : état des lieux, concertation avec les usagers, recherche d'aménagements, de solutions favorisant à la fois l'accessibilité (meilleure desserte, optimisation horaires de cours et de l'accueil, mutualisation, outils partagés de covoiturage) et la durabilité (mobilité douce, covoiturage, réduction des trajets contraints). Cette action pourra s'appuyer sur l'expertise du service mobilité.

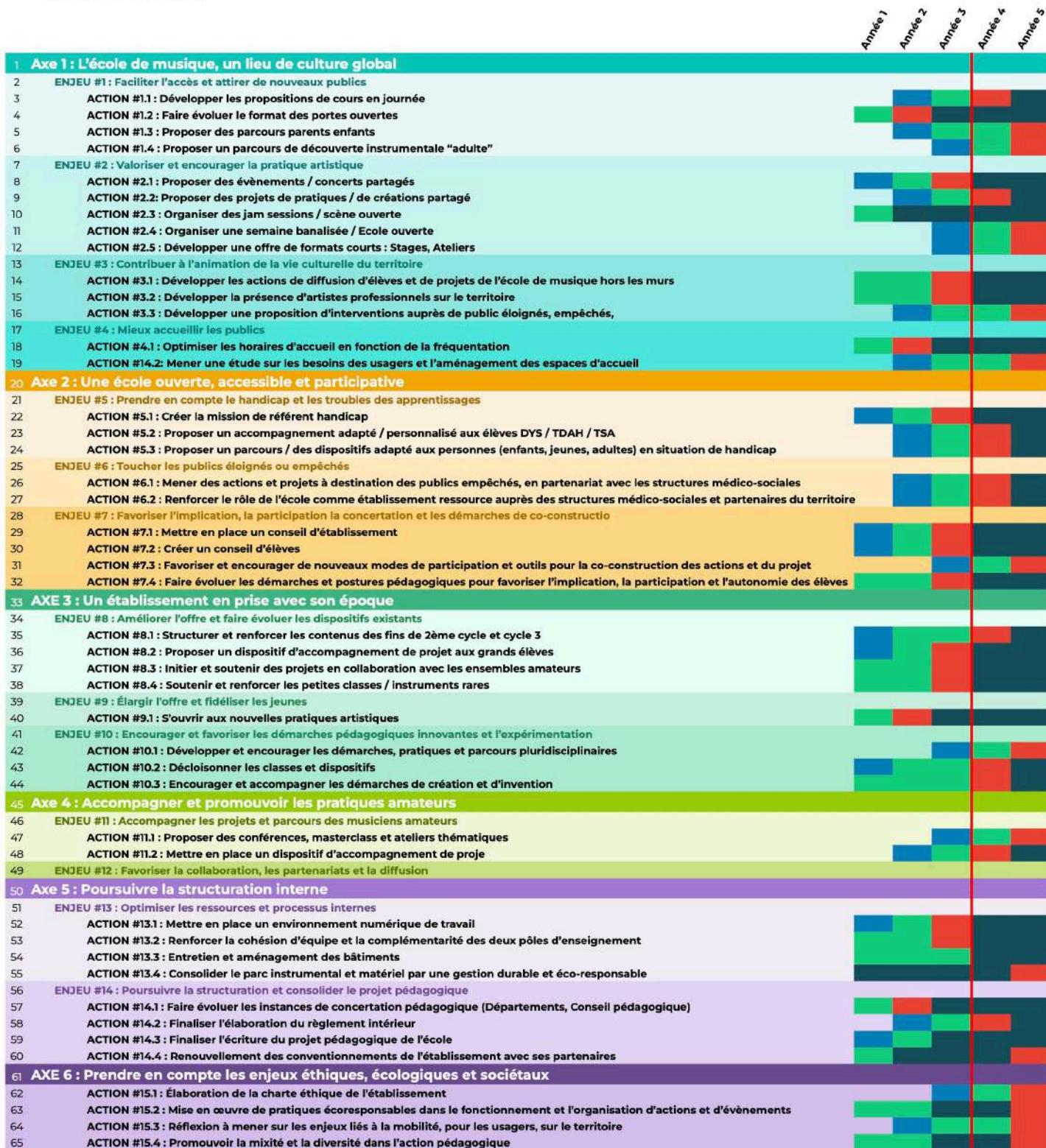


ACTION #15.4 : Promouvoir la mixité et la diversité dans l'action pédagogique

Développer une pédagogie valorisant la mixité et la diversité dans toutes les pratiques artistiques, en favorisant la représentation équilibrée des genres dans les classes instrumentales et en mettant en avant des figures féminines (musiciennes, compositrices, cheffes d'orchestres, ...) inspirantes. Cela inclut la diversification des répertoires, la composition équilibrée des ensembles et projets collectifs, et la sensibilisation des équipes pédagogiques à l'importance de l'équité de genre dans les pratiques musicales



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE





Crédits Photos

Mickael Parques - 2, 5, 16, 21, 24, 25, 30, 35

Jérôme Blin - 4, 9, 11, 14, 18, 19, 20, 28, 33

Jean Claude Milcendeau - 1, 2, 6, 7, 13, 17, 23, 26, 27, 32

Le présent projet d'établissement ouvre une nouvelle étape indispensable dans l'histoire et le développement de l'École de musique intercommunale Sèvre & Loire. Fruit d'une démarche collective, il traduit la volonté partagée des élus, des équipes pédagogiques et administratives, des usagers et des partenaires de construire un service public culturel ambitieux, cohérent et accessible à tous.

À travers ses six axes stratégiques, il affirme la vision d'une école vivante, ouverte et fédératrice, ancrée dans son territoire tout en restant attentive aux évolutions artistiques, pédagogiques et sociétales de son époque. Il consolide les acquis des premières années, poursuit la structuration interne de l'établissement et encourage l'expérimentation, la coopération et la participation de tous les acteurs, tout en restant un projet vivant et évolutif, capable de s'adapter aux besoins et dynamiques du territoire.

En plaçant la musique, la créativité et la citoyenneté au cœur de son action, l'École de musique Sèvre & Loire se donne pour mission de former des artistes curieux, engagés et épanouis, tout en contribuant activement au rayonnement culturel et au lien social sur le territoire.

